

Fonctionnement & Conditions Générales :

1) Fonctionnement :

Art. 1 UTILISATION

L'utilisation des châteaux gonflables est destinée aux enfants et doit se faire sous la surveillance PERMANENTE d'un adulte.

Art. 2 ACCIDENTS

« Mon château gonflable » ne peut être tenu responsable des accidents éventuels survenant lors de l'utilisation.

Art. 3 VENTS FORTS

Il incombe à l'adulte responsable (art. 1) de faire évacuer les enfants et de dégonfler la structure en cas de vent soudain (MAX. 5 Beaufort - 38 km/h).

Art. 4 FONCTIONNEMENT

Le locataire s'engage à ne pas déplacer le château gonflable et à laisser les souffleurs fonctionner pendant toute la durée de la période de location, sauf accord contraire.

Pour une location de plus d'un jour, les mesures suivantes doivent être prises par le locataire (pour la conservation pendant la nuit) :

laisser s'écouler l'éventuelle eau de pluie avant de dégonfler le château, plier les tours et les murs vers l'intérieur, plier le château en deux et le recouvrir de la bâche fournie. Les souffleurs et les rallonges doivent être rangés à l'intérieur, hors de la portée des enfants.

Art. 5 ESPACE DISPONIBLE

Il est obligatoire de prévoir un espace libre d'au moins 1,8 mètre autour du château gonflable pour son installation et pour son utilisation.

Art. 6 COUPURE DE COURANT

En cas de coupure de courant ou de perte de pression, le château doit être immédiatement évacué. Attendre que le moteur des souffleurs se soit complètement arrêté avant de le redémarrer.

Art. 7 INTERDICTIONS

Il est interdit :

- D'entrer dans le château gonflable avec des chaussures, des bijoux ou d'autres objets pointus ;
- De consommer de la nourriture, des boissons ou du chewing-gum dans le château ;
- De grimper sur les parois extérieures et les murs ;
- De gonfler ou dégonfler le château en présence de personnes ;
- De sauter sur la partie avant, qui ne sert que d'étape ;
- De jouer avec du sable ou de la boue dans le château ;
- De couvrir les souffleurs ;
- De laisser rentrer des animaux dans le château.

2) Conditions générales

Art.1 **RÉSERVATIONS**

Les réservations peuvent être effectuées par téléphone ou par e-mail. Une réservation n'est confirmée que lorsque nous l'avons confirmée.

Cette confirmation sera envoyée par e-mail, incluant également des informations pratiques.

Art.2 **ANNULATIONS**

L'annulation est gratuite, néanmoins si le locataire annule en deçà de 15 jours ouvrables à dater de la prestation, un montant de 50 % de la facture sera dû.

« Mon château gonflable » se réserve le droit d'annuler la réservation à tout moment, par exemple en cas de mauvais temps ou de prévision d'orage.

Les annulations par « Mon château gonflable » ne peuvent en aucun cas donner lieu à une indemnisation du locataire.

Art.3 **TARIFS ET PAIEMENTS**

Tous nos prix s'entendent toutes taxes comprises (Régime particulier de franchise des petites entreprises / Exonéré de TVA). Si vous souhaitez une facture, veuillez le demander dès la réservation.

Le paiement doit être effectué à la livraison. Il peut être effectué en espèces, par virement bancaire ou via l'application Bancontact/Payconiq.

Pour nos clients professionnels, nous pouvons établir une facture. Le locataire s'engage à régler la facture dans les 14 jours suivant la date de la facture.

En cas de non-paiement de la facture à l'échéance, un rappel sera envoyé et des intérêts de retard de 5 % par mois seront facturés.

Art.4 **ÉQUIPEMENTS**

Il doit y avoir un passage minimal de 1,5 mètre (la largeur d'une porte d'entrée ordinaire n'est pas toujours suffisante).

« Mon château gonflable » n'est pas responsable des éventuels dommages (escaliers, murs, portes, mobilier, etc.) en cas d'absence ou d'insuffisance de passage libre lors de l'installation.

Un château gonflable pèse de 100 à 200 kg, c'est pourquoi nous demandons qu'il y ait toujours au moins un adulte présent lors du chargement et de l'installation du château gonflable.

Une prise de courant de 220V (au moins 16A) doit être disponible dans un rayon de 50 mètres de l'endroit où le château gonflable doit être installé.

Le sol doit être plat et exempt d'objets pointus ou tranchants.

En cas de sable ou de terrain en friche, le souffleur doit reposer sur un carton pour éviter d'aspirer le sable.

Art.5 **PLUIE ET VENT**

En cas de pluie, le château gonflable doit être maintenu gonflé.

Par temps venteux ou lors d'un orage : laisser s'écouler l'éventuelle eau de pluie, dégonfler le château, plier les tours et les murs vers l'intérieur, plier le château en deux et le recouvrir de la bâche fournie.

Mettre les souffleurs et les rallonges à l'abri de la pluie.

Art.6 DOMMAGES, PERTES ET RESPONSABILITÉ

Au moment de la pose/livraison, le locataire signe le contrat de location. Cela signifie que le locataire accepte automatiquement toutes les conditions de location et d'utilisation.

À la livraison, tout le matériel (châteaux gonflables, équipements, etc.) est inspecté en présence du locataire pour détecter d'éventuels dommages.

Le locataire doit utiliser le château gonflable "comme un bon père de famille".

Les dommages survenant pendant toute la période de location doivent être signalés le plus rapidement possible et relèvent de la responsabilité du locataire.

En cas de dommages, tous les frais de réparation engagés par « Mon château gonflable » seront facturés au locataire.

Les réparations sont toujours effectuées par une entreprise choisie par « Mon château gonflable », le locataire n'a pas voix au chapitre.

En cas de vol et/ou de perte, le locataire doit indemniser à la fois le prix de location convenu et la valeur à neuf du bien loué.

Le locataire s'engage à restituer le château gonflable dans le même état de propreté qu'à l'installation. Si cet état n'est pas respecté, des frais de nettoyage de 50 € TTC seront facturés.